



N° 18- 06A

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **Mardi 27 Mars 2018**

**OBJET: Renouvellement de l'ACI « Entretien et Restauration de la continuité hydraulique des zones humides » Année II et adoption du nouveau plan de financement (co-financement FSE)**

Président .....  
Secrétaire de séance.....

**Monsieur Louis BOUTRIN  
Madame Marie-France TOUL**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 Mars, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur une deuxième convocation du Président, à 10h00, à l'hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique, faute de quorum le 16 Mars, pour délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour inchangé, suivant :

1. Débat sur les orientations budgétaires 2018,
2. Liste des marchés conclus en 2017,
3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement,
4. ACI « entretien et restauration de la continuité hydraulique des zones humides »,
  - 4.1. Renouvellement,
  - 4.2. Modification du plan de financement,
5. Questions diverses.

Nombre de membres : Délégués : 53  
Présents : 19  
Pouvoirs : 8  
Absents, excusés : 26

***Etaient présents :***

**CTM** : MM. L. BOUTRIN, R. MARTINE, L. ADENET & MMES C. BAURAS, MF. TOUL

**Communes** : Membres titulaires : Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme F. EDWIGES (Ducos) Mme N. LAGIER (François), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne), Mme V. MATIME (Marigot), M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), M. M. MARTHELY (Robert), M. A. THEODOSE (Sainte-Anne), M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie), M. G. CHAUVET (Schoelcher).

**Communautés de communes** – Membre titulaire: M. J. LERIGAB (CACEM).

***Ont donné procuration :***

**CTM** : Mme M-L. LESDEMA à M. R. MARTINE - Mme M. PLANTIN à Mme BAURAS - M. G. COUTURIER à M. L. BOUTRIN - M. D. LOUIS-REGIS à Mme N. LITRE

**Communes** : Mme J. DIALLO (Saint-Esprit) à M. G. CANTINOL, M. R. LASSOURCE (Vauclin) à Mme J. DULAC, M T. MARECHAL (Case-Pilote) à M. L. ADENET, Mme S. SIMBA (Diamant) à Mme M-F. TOUL.

***Etaient absents :***

**CTM** : Mmes K. BERNABE, J. DULYS-PETIT, MM. B. BIROTA, F. CATHERINE, F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA

**Communes** : Membres titulaires : M. U. AVININ (Bellefontaine), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), M. P. HONORE (FdeF), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce), M. A-E. RANGOM (Lamentin), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba)

**Communautés de communes** : MM. J. PANCRATE (CAESM), N. MONSTIN (CAP NORD)

***Excusés :***

Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds Saint Denis), M. C. DACHIR (Marin), M. C. PALIN (Trinité).

Invité : M. Emmanuel SUTTER (DEAL)

***Assistaient à la réunion :***

M. J. VILLERONCE, DGS du PNM et ses collaborateurs



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 231 et 232,
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du parc naturel régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°16-63 du 12 décembre 2016 relative à la mise en place d'un ACI « Entretien et restauration de la continuité hydraulique de zones humides » ainsi que le plan de financement y afférent,
- Vu la délibération n° 18-04 du 27 mars 2018 portant autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2018,
- Vu le plan de financement pour l'opération AN I, inscrit au Budget Annexe CFME 2017,

Considérant que l'ACI précité mis en place en 2016 pour une durée de deux ans doit faire l'objet d'une demande de renouvellement auprès de la DIECCTE par année civile, accompagnée du plan de financement, notamment pour la mise en œuvre des actions programmées, à savoir :

- les travaux d'entretien de la rivière la Manche, d'une mare sur la commune de Schoelcher,
- l'acquisition d'un engin Amphibie afin de permettre aux 12 bénéficiaires d'obtenir le CACES et le permis bateau prévus dans le cadre du programme de formation agréé et adossé au projet de l'ACI,

Ayant entendu, les nouvelles propositions de financement concernant cette opération, il convient de procéder au renouvellement de l'opération et d'adopter en conséquence, le plan de financement au titre du co-financement FSE pour l'année 2018, eu égard au plan de financement global ci-dessous :

Le plan de financement : AN II pour 2018

<b>Financeurs</b>	<b>Année II</b>
FSE	<b>198 583 €</b>
ETAT	<b>204 740 €</b>
CTM	<b>52 000 €</b>
FEDER	<b>230 000 €</b>
ODE (convention 2017) FONCT+INVEST	<b>60 000 €</b>
PNRM	<b>13 387 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>758 710 €</b>

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Le Comité Syndical**

**Article 1**

Décide du renouvellement de l'ACI « Entretien et restauration de la continuité hydraulique de zones humides » Année II.

## **Article 2**

Adopte le plan de financement modifié au titre du co-financement

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20180327-18-06A-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2018  
FSE comme suit :



PREFECTURE DE MARTINIQUE

<b>Financeurs</b>	<b>Année II</b>
FSE	<b>198 583 €</b>
ETAT	<b>204 740 €</b>
CTM	<b>52 000 €</b>
ODE (convention. 2017)	<b>15 887 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>471 210 €</b>

## **Article 3**

Donne mandat au Président pour l'application de la présente décision et engager les opérations nécessaires à sa mise en œuvre.

## **Article 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## **Article 5**

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le 27 mars 2018

Le Président,

**Louis BOUTRIN**



Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20180327-18-06A-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2018



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**